



Berne, le 13 mai 2020

Destinataires

Partis politiques

Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance :
ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 13 mai 2020, le Conseil fédéral a chargé le DFI de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de loi fédérale sur la réglementation de l'activité des intermédiaires d'assurance.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au 3 septembre 2020.

Certains points de l'accord des assureurs doivent être déclarés de force obligatoire (indemnisation des intermédiaires, interdiction de la prospection téléphonique à froid, formation, procès-verbal de l'entretien). Des sanctions en cas de non-respect doivent également être prévues. La loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) et la loi sur la surveillance des assurances (LSA) doivent être modifiées.

Nous vous prions de donner votre avis sur le projet de loi ainsi que sur les explications contenues dans le commentaire. La consultation est menée par voie électronique.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) aux adresses suivantes, dans la limite du délai imparti :

- aufsicht-krankenversicherung@bag.admin.ch
- gever@bag.admin.ch



Monsieur Michel Angéloz (tél. 058 464 07 44 ; michel.angeloz@bag.admin.ch) se tient volontiers à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset
Conseiller fédéral